

BREVE

Strasbourg, le 6 avril 2023

## Consultation citoyenne sur le devenir des Cours Saint-Louis à la Robertsau

Les Cours Saint-Louis sont deux espaces préservés de l'urbanisation et acquis par la Ville de Strasbourg, à la suite d'une mobilisation des habitants·es. Ces deux terrains, d'une surface totale de 1600m<sup>2</sup>, sont situés à l'arrière du Foyer Saint-Louis dans le quartier de la Robertsau.

Pour en définir les usages futurs, une démarche de co-conception est ouverte à toutes et à tous jusqu'à l'automne. La démarche est co-pilotée par un groupe d'habitants·es issus de l'assemblée de quartier, et animée par une équipe de sociologues (agence Repérage Urbain). Seulement trois éléments de cadrage ont été indiqués par la Ville de Strasbourg :

- Ne pas créer un nouveau parking
- Concevoir un espace végétalisé, arboré et convivial
- Réaliser un aménagement à coût raisonnable

Une première étape consiste en une **large consultation** de l'ensemble des habitants·es du quartier, en utilisant une **carte de vœux** déposée dans les boîtes aux lettres de la Robertsau début avril, invitant à formuler librement des souhaits pour cet espace. Il est possible d'envoyer sa carte de vœux **avant le 15 avril**.

La carte est également disponible pour tous, [en ligne](#).

Tous les vœux exprimés seront ensuite analysés par des sociologues, et restitués à la population courant avril.

Le 15 avril se tiendra une première **kermesse participative** sur les Cours Saint Louis, les participants·es pourront contribuer à la réflexion sur l'avenir du site, tout en profitant d'un cadre festif et convivial. Suite à cela, des temps d'échanges en assemblée de quartier et 2 autres kermesses participatives seront également organisés, afin d'affiner progressivement les hypothèses de projet. La démarche aboutira à l'automne 2023, à la validation collective d'un projet d'aménagement et de gestion.

Toutes les informations sur le projet et son calendrier sur : [participer.strasbourg.eu](https://participer.strasbourg.eu)